

## MUTUELLE NATIONALE CAISSES D'ÉPARGNE

# *L'optique mieux pris en charge*

*Bonne nouvelle ! Sous l'impulsion du Syndicat Unifié – UNSA, les prestations optiques « verres » du contrat groupe de la MNCE sont revalorisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Ces prestations passent ainsi d'un coefficient de 1900 % du remboursement de la Sécurité Sociale, sur lequel elles sont calculées, à 2400 %.*

### UNE GESTION DE QUALITÉ

Cette revalorisation conséquente de 26,3% est rendue possible grâce à une saine gestion de notre mutuelle qui a permis de consolider les équilibres. À noter qu'elle intervient malgré l'absence d'augmentation des cotisations depuis 2006.

A titre d'exemple, voici quelques éléments permettant de mesurer l'effet de la revalorisation sur des cas concrets :

TYPE DE VERRE	REMBOURSEMENT		
	Base Sécurité sociale	avec 1900% MNCE	avec 2400% MNCE
Verre simple foyer à faible correction	2,29€	43,51€	54,96€
Verre simple foyer à forte correction	9,45€	179,55€	226,80€
Verre multifocal ou progressif à faible correction	7,32€	139,08€	175,68€
Verre multifocal ou progressif à forte correction	24,54€	466,26€	588,96€

### DES ENGAGEMENTS RESPONSABLES

Ce résultat est notamment le fruit d'engagements pris par le Syndicat Unifié-UNSA lors de la refondation de la protection sociale du Groupe en 2004. Nous étions bien seul alors à nous engager sur la voie de la réforme rendue indispensable pour assurer la pérennité de nos contrats de protection sociale (santé, prévoyance et retraites).

Forts de ce bon bilan et de nos engagements envers les salariés, nous avons interpellé les employeurs, dès le mois d'avril 2009, pour que soit étudiée la possibilité de revaloriser certaines prestations. La réponse vient enfin de nous être donnée par Jean-Luc Vergne, directeur des Ressources humaines du Groupe BPCE.

### D'AUTRES AMÉLIORATIONS SONT POSSIBLES

Il s'agit néanmoins d'une réponse partielle à notre demande qui portait aussi sur l'amélioration d'autres prises en charge : prothèses auditives, implants dentaires, mise en place de forfaits annuels dans les domaines de l'ostéopathie, acupuncture, chiropractie. Nous considérons en effet que ces soins entraînent un reste à charge pour l'assuré social conséquent et justifieraient une intervention de la Mutuelle mieux adaptée.

Cette évolution qualitative des prestations de la MNCE démontre la capacité de notre mutuelle à faire évoluer son offre, sans augmentation de coût et sans remise en cause de ses équilibres.

**SUR L'OPTIQUE, NOUS NOUS ÉTIIONS ENGAGÉS À OBTENIR UNE AMÉLIORATION DES PRESTATIONS, NOUS Y SOMMES PARVENUS ! CETTE PREMIÈRE AVANCÉE EST AUSSI UNE DÉMONSTRATION DE LA CAPACITÉ DU MODÈLE MUTUALISTE À PROPOSER AUX SALARIÉS ET À LEURS ENTREPRISES UNE PROTECTION SOCIALE DE QUALITÉ AU JUSTE PRIX. UN RAPPEL FORT UTILE AU MOMENT OÙ D'AUCUNS LORGNENT AVEC ENVIE SUR LE « MARCHÉ » QUE REPRÉSENTE DÉSORMAIS LE GROUPE BPCE ET SES 110 000 SALARIÉS.**

*Le Secrétariat National du Syndicat Unifié-UNSA :*  
Jean-David Camus, Serge Huber, Sylvie Lizard, Paul Muscato et Michel Ricard.